

# ARRETE MUNICIPAL N° 2018/02/AG

## PORTANT MESURE SUR LA DESTRUCTION DE VEHICULES A L'ETAT D'EPAVES

**Le Maire de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L2212-2, L2122-5, L.2224-13, L2224-14 et L2224-17,
- VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.541-1 à L.541-8 et L.541-44,
- VU l'article R.632-1 du Code Pénal,
- VU l'article 87 de la loi 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,
- VU l'article R.130-5 du Code de la Route,
- VU l'article R.116-2 du Code de la Voirie Routière,
- VU les photographies prises du véhicule,

**CONSIDERANT** que l'épave de véhicule constitue un bien meuble abandonné et donc un déchet,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, d'assurer l'enlèvement de tous les déchets et encombrants susceptibles de nuire à la santé, à la salubrité sur les places, rues et voies de toute nature sur la commune.  
**CONSIDERANT** que l'épave est présente depuis 2012 sur ce terrain non clôturé, suite au décès du propriétaire, et que nous restons sans réponse des héritiers,  
**CONSIDERANT** que l'intérieur du véhicule est accessible par tout passant, l'état du véhicule pouvant nuire à la santé d'autrui,

### ARRETE

**ARTICLE 1°:** Ordonnons l'enlèvement et la destruction d'un véhicule à l'état d'épave insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations de tous les éléments lui permettant de circuler par ses moyens propres :

Marque                   **FORD**  
Type                       **FIESTA**  
Immatriculation :       **9917 ZD 31**  
N° de série :             **VS6AXXWPFATD6162**

**ARTICLE 2 :** L'enlèvement sera effectué par La Société ADL 31, la démolition et le traitement des déchets des véhicules légers seront effectués par la société mandatée par ADL 31.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne et annexé au registre des arrêtés du Maire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Castelnaud d'Estrétefonds, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Fronton sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au responsable de la Société ADL 31

Fait le 21/02/2018

Le Maire Castelnaud d'Estrétefonds

Daniel Dupuy

